

L'Echo des Iles



Sommaire

| | |
|---|------------|
| Le mot de M^{me} le Maire | 3 |
| Vie communale | 4 |
| Nouveaux visages au sein du Conseil municipal et du personnel communal | 4 |
| Accueil des nouveaux habitants | 4 |
| Recensement 2018 | 4 |
| CCAS | 6 |
| Collecte alimentaire | 6 |
| Nouveau plan du village | 6 |
| Randonnée du terroir | 7 |
| Voirie | 8 |
| Fouilles archéologiques | 9 |
| Octobre rose | 9 |
| Bibliothèque municipale | 10 |
| Vie scolaire | 12 |
| Service enfance jeunesse et sport | 12 |
| Vie associative | 14 |
| Comité des fêtes | 14 |
| Envie d'évasion | 14 |
| La R'Biolle | 15 |
| Nature et Environnement en Pays Rochois | 16 |
| L'association des Communes Forestières de Haute-Savoie | 18 |
| Vie intercommunale | 19 |
| Le Pays Rochois | 19 |
| GEMAPI | 20 |
| ENEDIS | 22 |
| Résumés des conseils communautaires | 24 |
| Proximiti | 26 |
| Urbanisme | 27 |
| Déclarations | 27 |
| Conseil municipal du 24/04/2017 | 28 |
| Conseil municipal du 22/05/2017 | 29 |
| Conseil municipal du 12/06/2017 | 30 |
| Conseil municipal du 17/07/2017 | 31 |
| Conseil municipal du 13/09/2017 | 32 |
| Conseil municipal du 09/10/2017 | 33 |
| Etat-Civil | 35 |
| Agenda | couverture |

Toute l'équipe de la municipalité, élus et employés, vous adresse tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018.

Infos pratiques

Coordonnées de la mairie :

Adresse : 22, route de Reignier
Tél. : 04 50 25 51 87
Fax : 09 70 62 36 70
e-mail : commune.arenthon@orange.fr
site : www.arenthon.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 - 11 h 30
Mardi : 14 h 00 - 18 h 00
Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
Jeudi : 14 h 00 - 19 h 00

Permanence de M^{me} le Maire (sur rendez-vous) :

le lundi de 9 h 00 à 11 h 30
et le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00.

Rencontre avec les adjoints : sur rendez-vous.

Service Enfance Jeunesse et Sports :

Téléphone : 04 50 25 51 83
ou jeunesse-sport@arenthon.fr

Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR):

1, place Andrevetan
74800 Roche Sur Foron
Tél. : 04 50 03 39 92
Horaires d'ouverture :
Lundi à Jeudi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h30
Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h00

Astreintes :

Les astreintes ne sont à contacter
qu'en cas d'urgence seulement.

Astreinte Syndicat d'Eau :

Tél. 06 76 01 57 58

Astreinte Assainissement Bellecombe :

Tél. 06 77 04 19 50

Astreinte Assainissement C.C.P.R. :

Tél. 06 60 50 97 97

Le mot de M^{me} Le Maire

Bonjour à tous,

Voici maintenant presque neuf mois que nous avons eu la douleur de perdre le Maire que vous aviez choisi et que j'ai la lourde tâche d'être à la tête de la Commune.

Je voudrais d'abord ici remercier l'ensemble du personnel, les élus (particulièrement les adjoints) qui m'ont beaucoup aidée et soutenue. Je voudrais également remercier la population qui, dans son ensemble, m'a accueillie chaleureusement.

Les projets avancent, mais sont parfois ralentis ou remis en cause du fait des finances qui deviennent de plus en plus serrées d'une part, et par la lourdeur des normes, des lois et des actes administratifs d'autre part.

- La maison devant accueillir la micro crèche est sur le point d'être terminée, mais nous devons encore satisfaire à quelques obligations administratives avant sa livraison.
- L'ouverture de la micro crèche elle-même sera à nouveau retardée du fait de l'annulation par le Préfet de notre délibération en confiant la gestion à l'ADMR. En effet, de nouveaux textes sont applicables depuis cette année nous obligeant à ouvrir à la concurrence la gestion d'une telle structure. Nous sommes donc contraints de procéder par voie de délégation de service public. Cette procédure, lourde, est en cours et nous espérons enfin ouvrir en septembre, ou en tout cas avant la fin de l'année 2018.



La microcrèche en construction

- Suite au concours d'architectes que nous avons lancé, les travaux concernant l'aménagement de la place devant la mairie et devant la micro crèche seront réalisés en 2018, afin qu'ils puissent être terminés pour l'ouverture.

- Nous avons acquis la propriété de M. Sauthier et nous étudions avec un promoteur, la revente d'une partie de ce tènement afin d'y accueillir des logements et des arcades commerciales. Nous sommes très attentifs à ce qui est proposé afin de trouver la meilleure solution pour conserver un village accueillant et sécurisé.
- Les travaux qui permettent l'arrivée du gaz sur la commune ont débuté, les premiers bâtiments pourront être branchés fin d'année 2017 ou tout début 2018. Nous procéderons dans le courant de l'année 2018 à la transformation des bâtiments communaux afin d'utiliser ce mode de chauffage écologique.
- La périscolaire est aujourd'hui terminée et nous permet d'accueillir les enfants dans une splendide et spacieuse salle.



Nouvelle salle pour la périscolaire, à peine terminée

- Afin d'améliorer votre sécurité, les trottoirs route de Bonneville aux Chars, et la troisième tranche de la route des Chars avec la pose d'un dos-d'âne ont été réalisés (voir rubrique dédiée en page 8).

Je voudrais souhaiter à tous, avec un peu d'avance, une excellente année 2018. Que cette nouvelle année vous apporte la santé, le bonheur et qu'elle apporte à notre monde chaotique, la stabilité, la paix et la tranquillité que tout un chacun espère tant.

Chantal Coudurier, Maire

Vie communale

Nouveaux visages au sein du Conseil municipal et du personnel communal

Suite au décès de M. A. VELLUZ et à la démission de M. C. PHILIPPE pour raisons familiales et professionnelles, deux nouveaux conseillers ont intégré le Conseil municipal : M^{me} B. RODET et M. L. ANTHOINE.

Toute l'équipe a beaucoup apprécié les mots sympathiques et encourageants de M. C. Philippe. Un grand Merci Christophe et bienvenue à Brigitte et Louison.

Nous souhaitons également la bienvenue à trois nouveaux agents municipaux, suite à une mutation et à une réorganisation des services :

- M^{me} T. BETKA, animatrice, a été recrutée par mutation pour le temps de cantine depuis septembre 2017 ;
- M^{me} A. COURTIN, assistante administrative à la bibliothèque, qui remplace M^{me} M. LACHAVANNE à temps plein à l'accueil de la Mairie depuis juillet 2017 en raison d'une augmentation de la charge de travail en Mairie ;
- M. M. OULIÉ, agent des services techniques, qui remplace M. C. BEAUMAIN parti en mutation ;
- M. M. BARTOLOMÉ a été nommé responsable des services techniques et travaille en collaboration avec M. M. OULIÉ.

Accueil des nouveaux habitants

Le 6 octobre dernier, une quarantaine de personnes, de jeunes couples pour la plupart, avaient répondu à l'invitation de la municipalité à la réunion d'accueil des nouveaux « Arenthonnais ».

M^{me} Le Maire, entourée des adjoints et des conseillers municipaux a tout d'abord présenté la commune, sa population, sa situation administrative, ses équipements. Elle a ensuite évoqué les différentes étapes des réalisations et projets en cours : Arrivée du gaz de ville, construction de la micro crèche. Elle fit état de l'encadrement scolaire, périscolaire et jeunesse, des actions et aménagements prévus à cet effet.

M^{me} Boëx a abordé le thème « environnement » en citant l'aménagement de différents sentiers de découverte ou de promenade, et l'organisation ponctuelle de la « randonnée du terroir ». M. Rousseau a présenté les différentes associations

ou clubs sportifs sur le village : que l'on ait envie de faire du sport, ou une activité culturelle, ou tout simplement sortir en famille ou entre amis, le calendrier des manifestations offre un large choix de loisirs. M. Moenne a cité les travaux de voirie entrepris ou en cours.

Enfin, M^{me} Frémeaux invitait chacun à visiter l'exposition du moment à la Bibliothèque Municipale, en rappelant le large choix de livres « pour toute la famille », de périodiques, proposés aux adhérents (adhésion gratuite) ; l'organisation occasionnelle « d'évènements lecture », de sorties culturelles.



Les invités, à leur tour, étaient invités à se présenter et à exprimer leurs questions, leurs préoccupations ou leurs suggestions ; celles-ci étaient orientées plutôt « petite enfance » :

- Quelle est l'école maternelle la plus proche ? Cornier ou Amancy ou encore Saint-Pierre selon le hameau de résidence ;
- Quand pourrons nous inscrire nos enfants à la micro crèche d'Arenthon ? En attendant, quelle crèche des communes environnantes pourrait accueillir nos enfants ?
- A quand l'équipement de la commune en fibre ? optique ? Selon les quartiers, rencontre de difficultés pour la connexion internet.

La partie informative terminée, chacun fut invité à continuer à échanger et faire connaissance, autour du pot d'accueil. Après ce moment convivial, chacun est reparti avec sa pochette « informations sur la commune d'Arenthon », et nous avons pu surprendre une réflexion au passage : « il fait bon vivre dans un village comme Arenthon : petit mais dynamique ! »

Recensement 2018 Recrutement d'agents recenseurs

En 2018, la commune d'Arenthon va réaliser le recensement de ses habitants du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. La commune recherche 4 agents recenseurs pour effectuer cette enquête de recensement. Chaque agent aura à charge entre 200 et 250 logements, soit environ 500 habitants à recenser. Il devra effectuer lui-même la tournée

de reconnaissance entre les deux séances de formation. L'agent recenseur devra collecter les informations pour tous les logements qui lui sont confiés. Il devra déterminer la catégorie de chaque logement. Il déposera les questionnaires auprès des habitants du logement après les avoir numérotés, puis devra les récupérer une fois remplis et vérifier qu'il y a autant de bulletins individuels que de personnes annoncées dans la feuille de logement. Il devra tenir à jour son carnet de tournée.

Les habitants pourront également répondre par internet, après que l'agent recenseur leur ait donné les documents avec les codes du logement à indiquer lors de la saisie sur internet.

L'agent recenseur devra rencontrer régulièrement l'agent communal qui l'encadrera, faire avec lui le point sur l'avancement de sa collecte, lui faire part de ses éventuelles difficultés et lui remettre les questionnaires qu'il a collectés.

La mission d'agent recenseur est rémunérée.

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités, telles que la capacité relationnelle, la disponibilité, l'organisation et la méthode, la stabilité dans la fonction, la moralité, la neutralité et la discrétion.

Si vous êtes intéressé(e) pour réaliser ce recensement, vous pouvez envoyer ou déposer votre candidature en Mairie auprès du Directeur général des services, M. J.-S. DESTRUDEL.

PUBLI-COMMUNIQUÉ



RECENSEMENT
de la population 2018
www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**


Insee & votre commune



CCAS

Voyage des aînés



Le 12 mai 2017, la sortie des aînés s'est déroulée en Bresse, au Pays de Vaux, avec une croisière sur la Saône.

*Sortie en Bresse,
vendredi 12 mai 2017*



Le 13 octobre 2017, la sortie des aînés s'est déroulée dans les Bauges avec la visite d'une fruitière et de l'Ecomusée de la Combe de Savoie.

*Village musée de la Combe de Savoie
13 octobre 2017*

Collecte alimentaire

La collecte alimentaire s'est déroulée du 14 au 21 octobre. Cette année votre générosité a permis de transmettre 80 kg, 370 € de bons d'achats et 100 € du CCAS. Au niveau du Pays Rochois, ils ont récolté 6,3 t de marchandises contre 5,8 t l'année passée.

Merci à Tous

Nouveau plan du village



*Fresque réalisée par M^{me} M. Agnier, que nous félicitons et remercions chaleureusement.
Le plan est disponible en Mairie*



Randonnée du terroir

Ce dimanche 2 juillet s'est déroulée la 2^{ème} édition de la Randonnée du Terroir.

Merci à M. Burnier, M. Vachoux, M. et M^{me} Tomas-Bouil, M. et M^{me} Courtin, M. Bouclier, M. Anthoine, M^{me} Vaudey, M^{me} Laillard, M. et M^{me} Boëx, à toute l'équipe de la Commission Environnement élargie, à tous les membres de l'équipe municipale et à tous les participants venus malgré une météo au départ peu rassurante.



Arrivée des participants à la ferme de Fernolet



Visite de l'étable de la ferme de Fernolet



Leçon de botanique



Arrivée à l'Ecole des Chars



Exposition sur l'histoire du hameau des Chars et de son Ecole



Exposition sur la fabrication du beurre et de différents fromages dans nos fruitières d'antan ; un vieux jeu de quilles authentique.



Apéritif chez M. Bouclier (le Porc de A à Z)



Dernière tranche, Route des Chars : reprise voirie et création d'un plateau au niveau du carrefour (coût : 40 000 €)



A l'occasion de la rénovation du CD201 par le Département, reprise des eaux pluviales Chemin de Nabeau (coût 2 800 €)



Réalisation de la continuité des trottoirs dans l'agglomération des Chars, entre le plateau et le rond-point, pour mise en sécurité des piétons (coût 48 000 €)

Fouilles archéologiques

Lors de fouilles archéologiques conduites dans le cadre d'un futur projet immobilier au centre village, par l'équipe d'archéologie de Clément Hervé, des restes de l'époque romaine (Ier siècle après JC) ont été découverts. Scientifiquement très intéressants, à ce jour nous n'avons cependant pas retenu la possibilité de les conserver. En effet ils nécessiteraient la construction d'un bâtiment pour les protéger des intempéries notamment ; ils ne sont pas suffisamment remarquables pour justifier une démarche par exemple auprès du Département, de la Région ou de mécènes.

Ces fouilles ont par exemple permis de découvrir un atelier de tisserand, des canalisations, des installations de drainage du terrain, des sols de maison en gravier battu, des tuiles romaines, des clous, des pesons de terre cuite pour probablement un métier à tisser, etc. Les prélèvements réalisés sont inventoriés, analysés, conservés. Un drone a été utilisé pour sauvegarder la position des éléments retrouvés. Les organismes compétents nous présenteront les résultats de ces fouilles dans quelques mois. Nous ne manquerons pas de partager ces informations avec vous.



Ici un sol en gravier battu, où l'on peut deviner les probables traces d'un métier à tisser



Restes de murs d'habitation et de canalisations

Octobre rose



Vitrine de l'épicerie « Chez Irène »



Séance de Jump de l'association Fit'N Dance

Pour la première fois, Arenthon était aux couleurs de la manifestation nationale de sensibilisation au dépistage du cancer du sein **OCTOBRE ROSE** avec l'éclairage des bâtiments municipaux, la décoration de la vitrine de l'épicerie « Chez Irène », sans compter les activités et animations organisées par les associations et les habitants d'Arenthon.



Création de M^{me} Anouk Doritch exposée à la Mairie

La commune a souhaité soutenir le Comité Féminin pour le Dépistage du Cancer du Sein en Haute-Savoie - CFDCS74 - en proposant la vente des t-shirts et bandeaux siglés. Un grand merci également aux associations « L'âge d'Or » et au comité des fêtes pour leur participation. Le montant collecté au bénéfice de l'association s'est élevé à 430 €.



Bibliothèque municipale

Une bibliothèque gratuite pour toute la famille. Venez-vous inscrire. Dans un lieu chaleureux et accueillant, nous vous proposons une grande sélection de livres : nouveautés, BD, périodiques, livres audio, documentaires et romans.

Voici les quelques nouveautés fraîchement arrivées :



NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS PRESENTER LES « LIVRES NOMADES »

Où les trouver ?
Ils sont sur une étagère blanche dans les lieux suivants :

ARENTHON

- Hall d'entrée de la Maison des associations

- Mairie

- Epicerie

SCIENTRIER

- Mairie

- Salon de Coiffure



Ces livres seront gracieusement mis à la disposition des lecteurs sans aucune contrainte de durée d'emprunt ou de restitution.

Vous pourrez les lire et les remettre dans un des points de diffusion, les garder définitivement, les donner à un autre lecteur, ou les déposer où vous voulez... Tout est permis du moment que les livres soient lus et qu'ils circulent.

Ceci a pour but de favoriser la lecture en vous permettant :

- de découvrir de nouveaux livres même si vous ne pouvez pas vous rendre à la Bibliothèque pour des problèmes d'horaires
- de pouvoir conserver les livres assez longtemps
- de transmettre les livres directement à d'autres lecteurs
- de partager le plaisir de lire d'une manière informelle et conviviale
- de déposer ces livres n'importe quand, dans différents lieux... ce qui n'est évidemment pas possible dans une Bibliothèque

Comment ça marche ?

Vous choisissez un livre. Il n'appartient à personne.

Prenez-le, lisez-le, gardez-le, donnez-le ou reposez-le dans un des points « livres nomades » pour qu'il continue son voyage. Tout est gratuit, profitez-en et bonne lecture !

Vendredi 20 octobre à 20 h 00 à la Bibliothèque - « Zoom » !

"Entre rires et bouffées d'émotion" telle fut notre soirée ce vendredi 20 octobre lors de la lecture du texte de Gilles Granouillet " ZOOM " par Didier Vacelet.





« Octobre Rose » le mois de sensibilisation contre le cancer du sein

Octobre est le mois de sensibilisation, de dépistage et de mobilisation contre le cancer du sein avec le lancement de l'opération "Octobre Rose" en France. C'est une campagne nationale annuelle, organisée par de grandes fondations caritatives s'occupant du cancer du sein, dans le but d'augmenter la conscience des maladies, de recueillir des fonds pour la recherche portant sur ses causes, sa prévention et ses remèdes. La campagne propose aussi des informations et un soutien aux personnes touchées par le cancer du sein.

A Arenthon, la Mairie, la Bibliothèque et plusieurs associations se sont unies pour informer et sensibiliser le public sur cette maladie.

Notre bibliothèque participe à cet événement en proposant des informations sur le dépistage, les soins, mais aussi des livres sur ce sujet.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ARENTHON

Maison des Associations

2^{ème} étage (avec ascenseur)

Téléphone : 04 50 07 62 57

E-mail : bibliotheque.arenthon@orange.fr

www.arenthon.fr ou www.bm.arenthon.fr

Horaires d'ouverture :

lundi de 15 h 30 à 18 h 30 ;

mercredi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 ;

samedi matin de 10 h 00 à 11 h 30 ;

(pendant les vacances scolaires : mercredi et vendredi uniquement)

Pour vos Agendas

Journée Culturelle prévue - mardi 27 mars 2018

- la Fondation Pierre Gianadda, Martigny



Toulouse-Lautrec et son époque

Départ d'ARENTHON à 9 h 30 de retour à Arenthon prévue pour 18 h 30 ; La visite est commentée par un conférencier puis visite libre de l'exposition.

Les inscriptions se font à la Mairie ou à la Bibliothèque aux horaires d'ouverture habituels. Le règlement de 44 Euros sera demandé à l'inscription par chèque à l'ordre de GAL.

Sortie organisée par La Bibliothèque et La Commission Culture - samedi 2 septembre
« Livres sur les Quais » - Morges



Une journée merveilleuse avec les rencontres de plusieurs auteurs au bord des rives du Lac Léman.

Welcome to « Tea or Coffee »

Les rencontres "Tea or Coffee" répondront pour notre grand plaisir début février.

Samedi matin de 9 h 30 à 10 h 30 (9 h 00 c'est trop tôt n'est-ce pas !).

Première rencontre prévue le samedi 17 février.

Merry Christmas – see you in February.



Vie scolaire

Service Enfance Jeunesse et Sport

Bonjour,
Les belles journées d'été sont déjà bien loin mais cela ne nous empêche pas de faire des activités avec les enfants et les jeunes de la commune sous les belles couleurs d'automne...



Activités périscolaires

En juin 2016, le Service Enfance Jeunesse et Sports d'Arenthon s'est inscrit au concours « Plantons cultivons ensemble des fruits et légumes », organisé par les Artisans du Végétal.

La candidature ayant été retenue, le service est en partenariat avec BOGAIN horticulteur pour toute l'année scolaire 2016-17.



Depuis quelques années, un jardin pédagogique est présent au sein de l'école. Grâce à ce concours, des potagers verticaux sont venus s'ajouter à cet espace. La municipalité en a profité pour donner du renouveau à ce coin de verdure : élagage, remise à niveau de la terre...



Ces espaces verts sont très appréciés des enfants. Ils prennent plaisir à planter les fleurs et légumes donnés par Laurent Bogain, à arroser le jardin ou encore récolter les fraises, radis ou tomates le moment venu.

Depuis la rentrée des vacances d'automne, l'équipe du Service Enfance Jeunesse et Sport propose aux enfants de l'école Benoit Chamoux des activités sur le thème « Et si on partait loin... ».

Les activités sont orientées sur l'Inde et l'Afrique : activités manuelles, jeux de société, jeux sportifs...

Une semaine à thème sur « Les droits de l'enfant » est également prévue. Il s'agira de faire prendre conscience aux enfants qu'ils ont des droits et que dans certains pays cela n'est pas toujours respecté. A partir de janvier, l'équipe pédagogique proposera des activités sur l'école d'autrefois. Au programme : jeux de billes, marelle, couture, bricolage, cuisine, etc.

Ateliers découvertes

Pour débiter l'année scolaire, les CP-CE1 ont participé à des ateliers « Nature ». Ils ont construit des cabanes, fabriqué du maquillage végétal, se sont mis dans la peau de renardeaux.

Les plus grands (CE2-CM1-CM2) ont quant à eux participé à des ateliers « jardinage ». Ils ont notamment préparé le jardin pour cet hiver : dernières cueillettes de fraises et de tomates cerise, désherbage, recouvrement de feuilles pour protéger le potager de la fraîcheur de l'hiver. Sans oublier, l'entretien des bacs à compost qu'ils ont brassé afin d'aérer la terre et de pouvoir l'utiliser au printemps.

Actuellement et ce jusqu'aux prochaines vacances, les plus petits peuvent s'initier à différentes activités manuelles (pâte fimo, plastic fou, peinture, etc.) alors que les plus grands s'initient au dessin.



Ecole Municipale des Sports (EMS)

Pour cette rentrée sportive, les enfants inscrits à l'école des sports ont chaussé leurs bottes et ont pu partir à la découverte de nos ruisseaux dans un cycle appelé « les pieds dans l'eau ». A travers ces randonnées ludiques les enfants ont pu jouer aux petits explorateurs. Ils ont découvert les richesses que peut nous offrir la nature. Pour les enfants qui aiment faire le clown, un cycle « mini-cirque » leur était proposé. Après les vacances de la Toussaint, ils vont pouvoir s'adonner aux joies de l'escalade et du ping-pong. Cette dernière activité est possible grâce au club de tennis de table du Pays Rochois.



Point Accueil Jeunesse (PAJ)

Durant l'été, les ados (12 à 17 ans) ont pu profiter des belles journées ensoleillées pour découvrir la mer de glace à travers différentes techniques d'alpinisme, se défier sur les structures gonflables du lac de Passy, se promener en VTT, se retrouver entre amis durant les soirées à la plage de la Savonnière ou sur les bords du lac d'Annecy... Une quinzaine de jeunes ont également profité d'un mini-camp au chalet de la Vuagère au Massif des Brasses. Au programme : escalade, badminton, football, randonnée ou pour les moins sportifs farniente !!!

Pour les vacances d'automne, un joli programme a été offert aux jeunes. Du freestyle, avec une journée trampoline et bac à mousse. Des frissons, avec une journée spéciale Halloween à Walibi. De la vitesse, avec la descente de la Menoge en VTT. De la hauteur, avec une randonnée dans les arbres. Du partage, avec une journée en compagnie des « anciens » du village. De la transpiration, avec une journée sport en présence d'autres services des sports. De la nostalgie, avec une soirée année 80 et une super piste de patin à roulettes.

Événementiel

En juillet, un nouvel événement a été proposé aux habitants de la commune et des environs : la « Rioul'n Sports ». Cette journée s'est greffée au traditionnel tournoi « Rock'n Volley » organisé par l'association des jeunes d'Arenthon. Ce sont plus de 200 participants qui se sont répartis sur les activités durant l'après-midi : marche à pied, essai de vélos électriques, parcours VTT, zumba, course festive, etc. Les enfants n'étaient pas en reste puisqu'un espace « marmots » leur été dédié avec des structures gonflables, jeux en bois, activités manuelles, etc. En parallèle, les jeunes d'Arenthon géraient le volley-ball avec plus d'une trentaine d'équipes inscrites.

Depuis la rentrée, les éducateurs sportifs du service ont reconduit les « Run Party » les deuxièmes lundis de chaque mois. Un parcours de marche et de course à pied vous sont proposés. Ce rendez-vous mensuel est gratuit et ouvert à tous.



Construction de cabanes durant le mini camp au chalet de la Vuagère, Massif des Brasses, août 2017



Marche d'approche sur le sentier du Montenvers, Mer de glace, juillet 2017



Ecole d'escalade, Mer de glace, juillet 2017



Atelier découverte «jardinage», cueillette et séchage des plantes aromatiques du jardin pédagogique de l'école, septembre 2017



Vie associative

Comité des fêtes



La récré des aînés, 2017

Envie d'évasion

Eh oui ! l'amicale des retraités de l'Etablissement Public de Santé Mentale de La Roche sur Foron, créée en 2006 est toujours active. Elle propose de maintenir le lien entre actifs et retraités grâce aux rencontres à l'EPSM et différentes activités, sorties et voyages comme ce fut le cas au cours des derniers mois.

D'autres retraités nous ont rejoints et c'est toujours avec un réel plaisir que nous nous retrouvons. Le groupe compte actuellement 59 adhérents.

Outre les sorties à thèmes sportifs comme la pratique de la raquette au Plateau des Glières ou la marche à Paradis – Petit Bornand, les sorties culturelles ainsi que les sorties découvertes à la journée sont toujours aussi prisées. Nous avons également découvert le château de Vareppes (01) où nous avons déjeuné après avoir visité la soierie Bonnet. Par ailleurs, cet automne, nous avons organisé une journée « contes et beignets » à travers la Vallée Verte en compagnie d'une conteuse locale pour une journée riche en histoire, légendes, et traditions.

Toutefois le temps fort de cette année en mai 2017 restera le voyage en Toscane. Organisé en faveur de 35 personnes, il aura permis de visiter des villes légendaires telles que Lucques, les Cinq Terres, Florence, Sienne, San Gimignano, Carrare, Montecarlo, Rapollo et Porto Fino. Pendant une semaine entière les bénéficiaires de ce voyage

auront pu apprécier les richesses de cette région et découvrir les fleurons de la Renaissance italienne.

Si vous souhaitez vivre avec nous des moments de convivialité et d'amitié rejoignez notre association en contactant Annie Viollet notre secrétaire. Nous serons ravis de vous accueillir. A bientôt !



Florence vue du Piazzale Michelangelo

La R'Biolle 2017 à Arenthon... 19^{ème} édition

Après une semaine de préparatifs dans une ambiance fraîche et pluvieuse, rien ne laissait présager un temps aussi clément pour la foire de La R'Biolle. Le soleil était bel et bien au rendez-vous le samedi pour les dernières installations, et la douceur d'une soirée printanière s'avérait déjà très prometteuse pour un week-end festif réussi.

A l'occasion du vin d'honneur servi près du traditionnel bœuf à la broche, Madame le Maire d'Arenthon, Chantal Coudurier, ainsi que les Présidents René Décarroux et Patrice Mermillod, ont pris la parole tour à tour, et c'est dans un discours empreint de satisfaction et de fierté qu'ils ont accueilli et remercié les maires et élus des différentes collectivités environnantes, ainsi que les sponsors qui pour la plupart d'entre eux, collaborent régulièrement à la réussite de notre foire annuelle. Puis s'en est suivie la soirée dansante sous le chapiteau, où l'ambiance « années 80 » était assurée par notre fidèle DJ « Masters Animation ». De nombreux danseurs ont rapidement envahi la piste de danse, pendant que d'autres profitaient simplement de la musique en prenant un verre, et dégustant les « r'biollettes » ou les poulets « made in R'Biolle »... une ambiance champêtre plutôt sympathique qui n'incitait pas à rentrer chez soi. La soirée s'est poursuivie jusqu'à une heure avancée de la nuit !

La lune laissant tout juste sa place au soleil, le dimanche s'annonçait déjà intense avec l'arrivée des brocanteurs, puis des animaux et du bétail, des commerçants, etc. Les R'Biollons assuraient déjà les dernières mises au point pour que chacun soit bien installé : tâche souvent délicate devant l'arrivée massive des véhicules et des bétailières. Au fil des années, l'expérience aidant, ils font un maximum pour que chaque exposant occupe une place de choix. Au cours de la matinée de foire traditionnelle de négoce, les visiteurs arrivaient de toutes parts, et le cœur du village d'Arenthon, de la place de la Mairie au champ de foire, était en pleine effervescence ! Ce sont les « Tradison's », un groupe « du cru », qui toute la journée, assurait l'ambiance typiquement savoyarde, encourageant les visiteurs à les accompagner au chant ; mais le meilleur restait à venir. La dégustation du bœuf à la broche a attiré quelques 900 convives qui se sont retrouvés à table sous un chapiteau comble, tout en appréciant le talent et le dynamisme des musiciens de l'orchestre musette « Bastien BABAZ » : à travers un répertoire varié, pour tous les goûts, ils ont su régaler les danseurs tout l'après-midi. Pendant ce temps, de très nombreux visiteurs profitaient de cette belle journée pour « casser une petite croûte » en plein air, dégustant frites/saucisses, sandwiches, beignets de patates façonnés par Daniel et son équipe, crêpes etc...les R'Biollons de service aux postes « restauration rapide » ont assuré pour servir au mieux les longues files d'attente !



Le traditionnel bœuf à la broche

Dans un autre domaine, l'après-midi, le spectacle était au rendez-vous : les curieux et les amateurs avaient du mal à se frayer une petite place autour de « l'arène » où s'enchaînaient les combats de « belles d'Herens » : les joutes stratégiques ont tenu en haleine un public admiratif, jusqu'en fin d'après-midi où 6 reines (1 par catégorie) remportèrent le titre :

- 1/ 560 à 709 kg : « TARENTE » du GAEC des Reines de Chartreuse-(St Pierre d'Entremont)
- 2/ 530 à 559 kg : « ZOLLY » de la ferme Bosson Marie - (Chevenoz)
- 3/ 460 à 530 kg : « IENA » de la ferme Guidon Gaylord (St Jean de Sixt)
- 4/ 1ers veaux : « ILONA » de la ferme Trabichet Max (Féternes)
- 5/ Génisses : « JUPITERE » de la ferme Trabichet Max (Féternes)
- 6/ Génissons : « CAPRICE » du GAEC des Reines de Chartreuse-(St Pierre d'Entremont).



Combat de « belles d'Herens »

Enfin, parmi les animations « made in R'Biolle », n'oublions pas la pesée du petit cochon, convoité chaque année par de nombreux parieurs, et qui n'a sans doute pas été trop dépaysé en arrivant dans sa nouvelle demeure : une ferme à Nangy.

Encore une très belle R'Biolle qui, arrivant au terme de sa deuxième décennie, a tenu toutes ses promesses et laisse présager des perspectives d'avenir optimistes pour les années futures : un grand merci à tous les bénévoles, et bienvenue à toutes les personnes qui ont envie de venir mettre une pierre à notre édifice !



Le vendredi, des r'biollons et la famille d'Yvette et Alain se sont retrouvés au cimetière pour un dernier hommage.

TRANSPORTS, MOBILITE : ça bouge !

Panorama de quelques initiatives collaboratives sur notre territoire

La crise économique de 2008 et les nouvelles technologies favorisent des initiatives collaboratives. Sur notre territoire, les besoins sont amplifiés par la saturation du réseau routier et la pollution de l'air. C'est aussi une manière de faire des économies et de développer le lien social.

A PIED : Pour les trajets courts...

. Marcher ensemble pour aller à l'école :

Le pédibus

C'est un bus « à pied », soit un groupe de 8 à 10 enfants emmenés tous les jours à pied sur le chemin de l'école par un adulte PILOTE bénévole. Exemple à Marignier :

http://www.marignier.fr/page_pedibus_scolaire.html

A VELO : Le vélo, c'est la santé !

. Se former à l'entretien du vélo au sein d'un atelier vélo

Association locale : La Fabrique à Biclou ouvert le jeudi à 19h30 à 421 rte de Charny 74800 Eteaux.

. Partager un vélo en libre service, dans l'esprit des Vélib' parisiens

A ce jour, sur Annecy, la société de transport en commun d'Annecy Sibra propose la location ponctuelle ou sur abonnement des vélos classiques, des vélos pliants et des vélos à assistance électrique. <http://velonancy.com/>

EN VOITURE : Stop à la voiture solo !

. Partager une voiture entre particuliers

Ces plate-formes

<https://www.ouicar.fr/> ou <https://www.drivy.com/> mettent en relation des particuliers qui n'ont pas besoin de leur voiture personnelle à certains moments pour la louer à des personnes en ont besoin pour quelques heures, un WE... A noter qu'une assurance spécifique s'applique automatiquement aux locations.

. Partager une voiture en libre service

Sur les communes d'Ambilly, Annecy, Annemasse, Archamps et Bonneville, les voitures Citiz sont à votre disposition en libre-service : faire des courses, partir en week-end, se rendre à un rendez-vous ... voir le site <https://alpes-loire.citiz.coop/>

. Partager un trajet en co-voiturage

<https://www.covoitourage.eu/>

le site de la région Auvergne Rhône-Alpes

<http://www.covoit-mbv.com/>

initiative locale de jeunes actifs de la vallée de l'Arve <https://www.trajetquotidien.fr/>

Le covoiturage des petits trajets pour toute la famille créé par 2 mamans de la vallée de l'Arve

<http://www.covoiturage-leman.org/>

Même trajet, même voiture dans le bassin lémanique sans oublier, <https://www.blablacar.fr/>

<https://www.idvroom.com/>

. Partager une place de parking

<https://www.prendsmaplace.fr/>

Sur « Prendsmaplace », trouvez des annonces de location de parking au centre-ville, proche des principaux aéroports ou de vos vacances chez l'habitant. Mettre en relation les personnes qui disposent de places de stationnement inoccupées et ceux qui manquent de place, voilà une solution toute simple et bénéfique pour la vie en communauté ! Pour une heure, un jour ou un mois... Dans la même idée <https://www.parkadom.com>

. Partager un trajet en auto-stop organisé

L'auto-stop organisé permet aux collectivités locales de compléter l'offre de transport public en milieu rural ou péri-urbain pour des trajets courts ou spontanés du quotidien. Premier réseau gratuit d'auto-stop organisé et sécurisé, Rezo Pouce a été lancé au départ « pour désenclaver les campagnes » dans le Tarn et Garonne est aujourd'hui existant dans près de 400 communes, dont Archamps.

<https://www.rezopouce.fr/>

Autre exemple entre Faverges et Annecy :

<http://www.baugez-vous.fr/stop-ameliore/>



EN BUS

<https://proximiti.fr/> notre réseau local qui gère le transport scolaire, 3 lignes régulières et le transport à la demande.

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/264-haute-savoie.htm> le réseau Lihsa interurbain de 50 lignes desservant la Haute-Savoie

EN TRAIN

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes>

MULTIMODAL

<http://www.mobicime.hautesavoie.fr/fr/>
(tous les transports du 74 en un clic)

La mise en service à venir du Léman Express reliant Genève à 3 branches ferroviaires du département (Evian, Saint-Gervais et Annecy), constitue une occasion rêvée d'engager la Haute-Savoie sur la voie d'une mobilité multimodale et beaucoup moins polluante.

Ce bouquet d'offres TER et de cars interurbains doit être couplé au développement du réseau cyclable et piétons : passons à la vitesse supérieure !
<http://bouger-respirer.org/>

Mobilisons-nous !

**Chacun peut agir au quotidien,
chaque trajet économisé compte !**

A chacun sa solution !

**C'est bon pour la planète
et c'est bon pour notre santé !**

Ce dossier a été préparé à l'aide du dossier « Mobilités Collaboratives et Partagées » de France Nature Environnement :

<http://www.fne.asso.fr/communiques/collaborative-durable-sociale%E2%80%A6-la-mobilit%C3%A9-%C3%A9volue>

A ne pas manquer : Venez à **LA CONFERENCE sur LE LOUP** par Christophe GILLES de la FRAPNA, le **vendredi 8 décembre** à ARENTHON à 20h, à la maison des Associations. Entrée libre.

Issue de la fusion entre Arenthon Environnement en Pays Rochois et Pays Rochois au Naturel, notre association a pour objectif de connaître et faire connaître la nature pour mieux la protéger. Notre association fait partie du Réseau AIR et du collectif Mobilité Faucigny Vallée Verte.

Contact : natenv74@gmail.com

Site internet : <http://natenv74.jimdo.com/>



Passerelle sur l'ARve – SM3A



En Haute-Savoie, 200 communes sont propriétaires de forêts et chaque année, environ 150 vendent du bois pour un montant annuel moyen de 2 000 000 €. La plupart des communes propriétaires de forêt adhèrent à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie.

L'Association haute-savoyarde a été créée en 1934 par le maire de Lathuile. René Pouchot, maire de Magland, la préside depuis 1990. Elle représente les intérêts des Communes Forestières auprès de différentes instances aux échelles départementale, régionale et nationale notamment grâce à ses liens étroits avec l'Union Régionale Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Nationale. Elle est également force de propositions dans l'élaboration des politiques forestières locales dont elle assure le suivi et soutient les actions menées par les Communes sur leur terrain. En outre, elle a un rôle de formation et d'information des élus locaux.

Ces missions s'inscrivent dans un panel de valeurs portées par l'ensemble des Communes Forestières :

- la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt,
- le rôle central des élus dans l'aménagement de leur territoire,
- la vision de l'espace forestier comme atout de développement du territoire,
- l'autonomie énergétique et l'engagement pour le climat,
- le développement de la filière forêt-bois notamment grâce à la promotion du bois local dans la construction publique (Bois des Alpes, Bois Qualité Savoie) et les relations avec les associations d'entreprises forestières locales (Pôle Excellence Bois).

En ce sens, l'Association participe au projet Interreg franco-suisse « Formicâble » en partenariat avec le FCBA*, l'Office National des Forêts, le PEB*, l'Association des Cablistes de Suisse Romande, le GEIQ* BTP Pays de Savoie – Ain et l'ISETA*. Ce projet a pour objectif de proposer des innovations et de répondre aux besoins de formation nécessaires à la promotion et au développement pérenne de l'utilisation du câble comme moyen de débardage.

L'Association vient également d'organiser une formation sur la voirie forestière en marge de l'inauguration de la Route des Bottes, récemment réalisée sur les communes de Marnaz et Scionzier. Elle avait pour thème les statuts techniques et juridiques de la voirie forestière ainsi que la création d'une desserte, son entretien et les outils réglementaires à la disposition des élus pour mener ce type de projets. Plus de vingt personnes y ont assisté.

(1) FCBA : Institut technologique pour la Forêt, la Cellulose, le Bois construction et l'Ameublement - (2) PEB : Pôle Excellence Bois : interprofession de la filière forêt bois pour la Savoie et la Haute-Savoie - (3) GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification - (4) ISETA : Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (Poisy).



Séminaire « Formicâble », 28 et 29 juin 2017



Formation à Marnaz, 19 octobre 2017

1 : Route des Bottes - 2 : En salle

Contact :

Association des Communes Forestières de Haute-Savoie

715 route de Saint Félix – ZAE Rumilly Sud
74150 Rumilly

Tél. : 06.61.93.73.49

Mail : hautesavoie@communesforestieres.org

Pour en savoir plus :

Union Régionale des Communes Forestières Auvergne Rhône Alpes

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu

Bois des Alpes

www.boisdesalpes.net

A L'ARVE CITOYENS !

GEMAPI : LA SOLIDARITÉ AU FIL DE L'EAU !

Se balader à vélo le long des berges de l'Arve en toute sécurité, flâner au bord de la Menoge en admirant la biodiversité, apprendre à ses petits-enfants à pêcher une truite Fario dans le Borne... voilà des actes quotidiens que nous accomplissons sans y prêter attention.

Et pourtant, derrière ces plaisirs simples il y a de nombreux enjeux d'environnement, de confort et de sécurité que vos élus ont décidé de relever ensemble en instaurant la **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations : **GEMAPI**.

La GEMAPI permet d'aborder de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant de l'Arve. Car si l'eau est un élément dont il faut parfois se protéger, c'est également une ressource à préserver.

GEMAPI : un courant pionnier et un élan solidaire

- Parce que l'entretien d'une rivière, les crues ou la préservation de la biodiversité ne s'arrêtent pas aux limites d'une commune,
 - Parce que les 1400 km de cours d'eau du bassin versant de l'Arve sont majoritairement situés sur des territoires à risque d'inondation,
 - Parce que sur notre territoire, la protection des milieux naturels aquatiques est une nécessité,
- les élus locaux du bassin versant de l'Arve ont choisi de fédérer leur énergie en devançant l'entrée en vigueur de la GEMAPI, fixée à 2018 par le législateur.

TAXE GEMAPI : une contribution qui coule de source

Instaurée en 2017 par votre Communauté de Communes ou d'Agglomération, afin de permettre au territoire de relever ce défi, la taxe GEMAPI est répartie sur les Taxes Foncières, la Taxe d'Habitation et la Cotisation Foncière des Entreprises. Cette contribution solidaire est reversée au SM3A – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents – qui est le garant de la bonne mise en oeuvre de la GEMAPI.

Le montant de la taxe GEMAPI est entièrement dédié au financement de :

- la **prévention des inondations**,
- la **préservation de la qualité et de la ressource en eau**,
- la **protection des milieux aquatiques**.

Plus qu'une taxe, la GEMAPI est une contribution solidaire et un investissement, dont nous percevons, ensemble, les bénéfices économiques et environnementaux.

LE SM3A : UN PARTENAIRE AU LONG COURS

Acteur reconnu sur le bassin versant de l'Arve, le SM3A œuvre depuis plus de 20 ans pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Fort de cette expertise, il s'est vu confier depuis le 1^{er} janvier 2017 l'exercice de la compétence GEMAPI par transfert des communautés de communes du bassin versant de l'Arve.

GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

“Protégeons les milieux aquatiques”

Ensemble, contribuons à la protection de notre eau

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.arve-gemapi.fr



INTERCOMMUNALITÉ LES ACTUS DU PAYS ROCHOIS



Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS AU PAYS ROCHOIS

Les élus du Pays Rochois ont décidé **la construction d'un nouveau centre de secours** pour les sapeurs-pompiers. Plus moderne et fonctionnel, le futur bâtiment sera situé route de Charny sur la commune d'Éteaux.

Le projet en détails

Dimensionné pour accueillir 90 sapeurs-pompiers, le **bâtiment de 1 671 m²** se situe sur un terrain de 7 400 m² appartenant à la CCPR.

L'équipement sera composé de locaux opérationnels, administratifs et de formation, de locaux de vie et de détente (espace restauration, foyer, vestiaires personnels, espace de remise en forme et 7 chambres de garde).

La CCPR met à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie (SDIS74), le terrain, acquis en 2011 pour un montant de 178 254 €. La collectivité participe également à hauteur de 20% des travaux, soit 760 000 € HT, et réalise la viabilisation du terrain.

Le permis de construire, déposé pour instruction en octobre 2017, devrait permettre **le démarrage opérationnel du chantier au printemps 2018** et ce pour une durée d'environ 18 mois.



3,7 M

coût total estimé
(dont 2,6 M d'€ de travaux)

L'investissement financier réalisé par la CCPR, témoigne de l'attachement des élus du Pays Rochois à la qualité du service public de secours.



LE GAZ NATUREL ARRIVE AU CHEF-LIEU D'ARENTHON

Les travaux pour le déploiement du gaz naturel au chef-lieu d'Arenthon, démarreront avant la fin de l'année 2017 pour se terminer au premier trimestre 2018.

Rendu possible grâce au projet de production et d'injection de biométhane porté par la CCPR, ce nouveau réseau construit par GRDF, missionné par le SYANE, permettra de raccorder une centaine de logements.

La CCPR finance l'opération pour 425 000 € sur un total de 617 000 €.

↘ DE NOUVEAUX LOGEMENTS AIDÉS À ARENTHON

↘ 31 logements depuis 2013

En 2013, les élus du Pays Rochois ont approuvé le Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce document fixe des objectifs en matière d'habitat sur le territoire du Pays Rochois, et notamment pour **la construction de logements locatifs aidés**.

La CCPR, au travers de son PLH, finance ainsi des logements aidés afin de permettre au plus grand nombre de se loger.

Sur la commune d'Arenthon, **ce sont 31 logements qui ont vu le jour entre 2013 et 2017** pour un montant total de subventions de **93 947 €** :

- Les terrasses Mélusanes (9 logements)
- La fruitière (8 logements)
- Le Clos Scotti (5 logements)
- Les Jardins du Château (9 logements)

Toutes ces nouvelles constructions ont également permis de densifier le chef-lieu d'Arenthon.

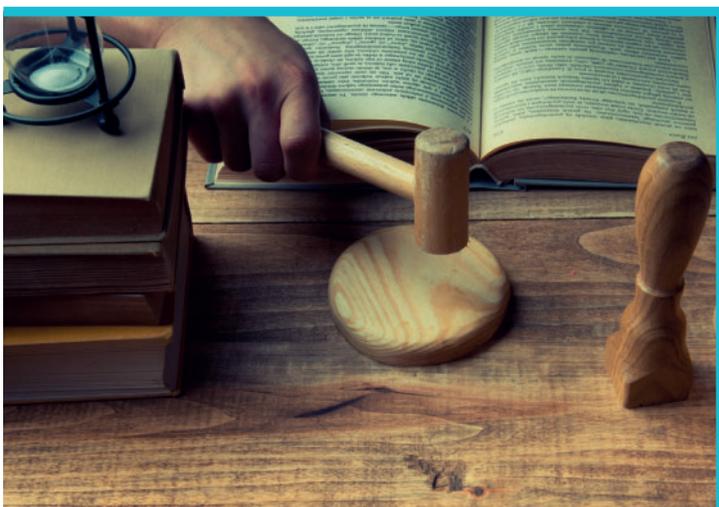


93 947 €

montant des subventions versées par la CCPR dans le cadre du PLH



↘ UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE POUR MIEUX COMPRENDRE VOS DROITS



Face à un litige dans votre vie personnelle ou professionnelle, il est parfois difficile de savoir à qui s'adresser pour mieux connaître vos droits : **le Point d'Accès au Droit est un service public gratuit et ouvert à tous**, qui peut vous orienter dans vos démarches juridiques. Vos interlocuteurs sont présents pour vous accompagner et vous préciser les recours possibles.

- **Permanences du point d'accès aux droits** tous les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois, sans rendez-vous

Les responsabilités



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr

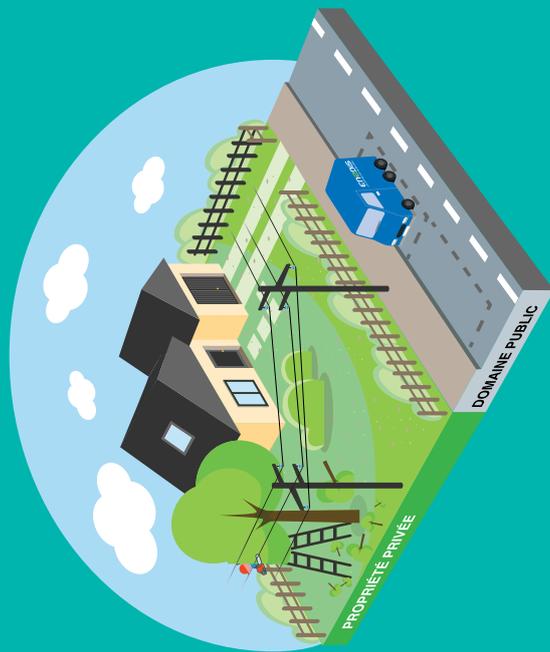
** Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux*



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

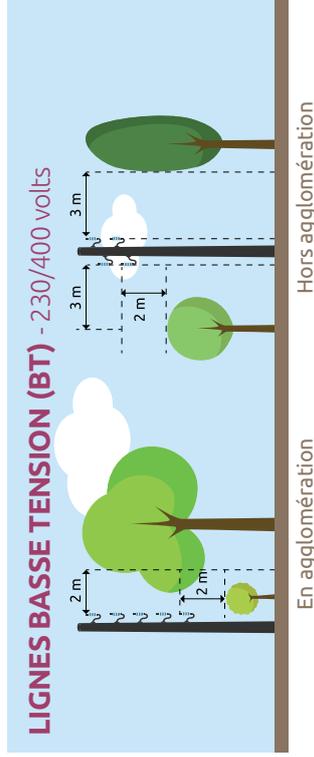
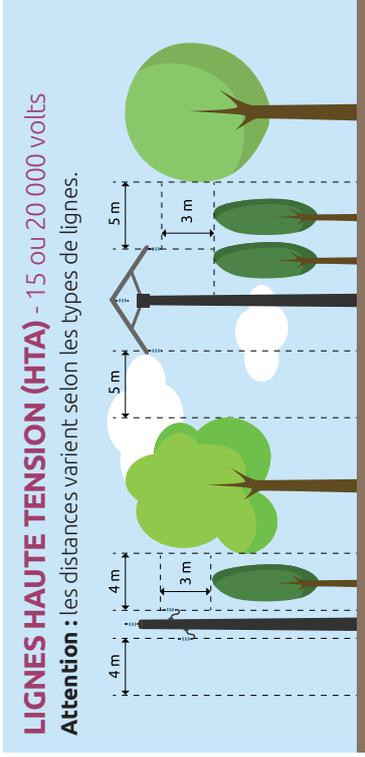
Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »



Les règles et les distances

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)



Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

| Réseau | Câble nu | Câble isolé |
|---------------|----------|-------------------------|
| Basse tension | 1 m | 0 m (pas de frottement) |
| Haute tension | 2 m | 0 m (pas de frottement) |

Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

Journée portes ouvertes à la station d'épuration

Ce samedi 30 septembre une quarantaine de personnes sont venues visiter la station d'épuration ARVEA du Pays Rochois située aux Iles dans notre Commune. La visite était animée très professionnellement et sympathiquement par les employés de la station.

Les travaux d'installation du système du filtrage du méthane produit sont en cours, pour injection au réseau de gaz nature.



Digester et stock de méthane, station d'épuration ARVEA

Résumés des comptes rendus des Conseils communautaires de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)

Ces compte-rendus sont des extraits des procès-verbaux originaux, ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors de ces conseils. Les procès-verbaux originaux sont disponibles en Mairie, à la CCPR et sur le site internet de la CCPR (www.ccpaysrochois.fr/administration-compte_rendu.htm)

Conseil communautaire du 16 mai 2017

FINANCES

Les budgets suivants sont approuvés :

- principal (recettes d'investissements : 1 410 905 € ; dépenses d'investissements : 1 650 535 € ; recettes d'exploitation : 14 169 003 € ; dépenses d'exploitation : 13 020 049 €) ;
- ordures ménagères (recettes d'investissements : 251 876 € ; dépenses d'investissements : 275 999 € ; recettes d'exploitation : 2 533 817 € ; dépenses d'exploitation : 2 462 659 €) ;
- assainissement (recettes d'investissements : 2 232 911 € ; dépenses d'investissements : 2 581 747 € ; recettes d'exploitation : 4 481 738 € ; dépenses d'exploitation : 3 298 212 €) ;
- parc d'activités commerciales (recettes d'investissements : 66 408 € ; dépenses d'investissements : 66 408 € ; recettes d'exploitation : 28 513 € ; dépenses d'exploitation : 28 513 €).

Les comptes de gestion de ces mêmes budgets ainsi que l'affectation des résultats des budgets concernés sont approuvés.

MARCHE POUR L'ENLEVEMENT, LE TRANSPORT, LE TRAITEMENT / LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Un avenant est approuvé pour le transfert du lot 2, déchets dangereux des ménages, de la Société TRIADIS vers la Société TREDI : pour le lot 1, suppression de la gratuité d'enlèvement des huiles usagées, Société Excoffier (estimation 2 000 €/an).

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AIRE DE GRANDS PASSAGES 2017

L'obligation d'aménagement, tournant entre 4 Communautés de Communes, revient cette année à la CCPR. Le Préfet a réquisitionné à Amancy des terrains dans ce cadre. C'est la Société SNS Facility qui en a assuré la gestion (24 692 € TTC). Le règlement intérieur de l'aire est approuvé, avec les montants d'utilisation de l'aire.

FONDS AIR INDUSTRIE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'air, ce fonds accompagne les industries dans la mise en place de procédés visant la diminution de leurs rejets polluants atmosphériques. Pour étendre ce fonds à toute la Vallée de l'Arve, le Conseil approuve la création de ce fonds pour le Pays Rochois et une affectation de 50 000 € à ce fonds (première entreprise concernée Lalliard Bois, choisie par la Région, investissement global par cette entreprise environ 555 000 €). Un diagnostic sera réalisé pour définir les autres entreprises pouvant bénéficier de ces aides.

MODIFICATION DES COMMISSIONS DE LA CCPR ET DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURES

En raison du décès de M. A. Velluz : M^{me} C. Coudurier devient déléguée titulaire de la Commission d'appel d'offres : M^{me} C. Boëx devient déléguée suppléante au SM4CC : M. P. Rousseau-Barathon devient délégué titulaire au Syndicat des eaux des Rocailles / Bellecombe (M. C. Moenne l'était déjà et le reste) : M^{me} C. Coudurier devient déléguée suppléante du S.M. Hôpital Annemasse / Bonneville.

Conseil communautaire du 27 juin 2017

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2016

Les rapports sur le prix et la qualité du Service 2016 de l'assainissement et des déchets sont approuvés.

APPEL À PROJET EAUX PLUVIALES

L'Agence de l'eau a lancé un appel à projet « Gérer les compétences Eau et Assainissement au bon niveau ». La gestion des eaux pluviales devenant une obligation obligatoire, le dépôt d'un dossier de candidature est approuvé dans cette perspective (financement de 75 % d'un chargé de mission sur 2 ans : objectif : état des lieux, détermination des prospectives).

FONDS AIR INDUSTRIE

Les candidatures des entreprises volontaires seront étudiées par un comité technique (CCPR, DREAL, DDT, ADEME, Conseil régional et Conseil départemental). Une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat est approuvée après délibérations.

DECHETS

Une convention pour la collecte de vélos en déchetterie et de ré-emploi par l'Association « la Fabrique à biclou » est approuvée.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le lancement de la démarche et de la constitution d'un groupement de commandes avec le Pôle métropolitain du genevois français est approuvé. Il permettra de coordonner le PCAET à une échelle métropolitaine, dans une démarche de coordination des moyens. Le PCAET est constitué notamment d'un diagnostic territorial climat-air-énergie, d'une stratégie territoriale, d'un dispositif de suivi.

MOBILITE

La convention pour le transport des élèves, incluant ceux habitant à moins de 3 km de leur établissement, est renouvelée avec le SM4CC.

PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE LA ROCHE SUR FORON – MISE A DISPOSITION DU TERRAIN

La mise à disposition des terrains communaux de la Roche sur Foron, cadastrés 510, 384 et 509, ce dernier partiellement, à la CCPR est approuvée après délibérations.

AVIS DU SCOT DU PAYS ROCHOIS SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LA CHAPPELLE RAMBAUD

Un avis favorable au projet de PLU est émis

ZONES D'ACTIVITE – DEFINITIONS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)

En application de la loi NOTRE, la compétence relative aux zones d'activités économiques est transférée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La liste des zones dont la gestion est devenue communautaire est approuvée (celles de notre Commune ne sont pas intégrées).

RESSOURCES HUMAINES

Le tableau des emplois est approuvé.

REGLEMENT INTERIEUR DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Ce règlement est approuvé.

Conseil communautaire du 19 septembre

FINANCES

Les décisions modificatives relatives à différents budgets sont approuvées.

GEMAPI

La fixation du produit de la taxe 2018 propre à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est approuvée (16 € par habitant).

TAXES SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)

L'augmentation du coefficient multiplicateur propre à cette taxe, de 1,05 à 1,1 est approuvée.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

La fixation du montant de la base nécessaire à la détermination de la cotisation est approuvée (évolutif par tranches du chiffre d'affaire).

CEVA

Un avenant à la convention de financement du CEVA, ligner ferroviaire Cornavin/Eaux Vives/Annemasse, est approuvé. Celui-ci est nécessaire pour valider un nouveau plan de financement, conséquent à des économies prévues en regard de la convention de 2015 (16M€ ; 36 983 € pour la CCPR) ; ce nouveau plan intègre une attribution partielle de ces économies à un budget d'exploitation complémentaire (permettra par exemple un arrêt à Saint Pierre en Faucigny).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Une convention avec la Région est approuvée pour la mise en œuvre des aides économiques aux entreprises dans le cadre de la loi NOTRE.

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le zonage d'assainissement collectif et non collectif est approuvé (bureau d'études Nicot ingénieurs conseils) après enquête publique.

REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC

Dans le cadre de programmes de réhabilitation groupée des installations non collectives, la CCPR peut se porter mandataire des particuliers pour percevoir et reverser l'aide attribuée par l'Agence de l'eau RMC (3 300 € par installation).

ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGREMENT

Pour les jeunes de 16 à 25 ans qui veulent s'engager pour une période de 6 à 12 mois (association : collectivités) pour accomplir une mission d'intérêt général, un dossier de demande d'agrément sera déposé.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE L'EPF

Suite au décès de M. A. Velluz, M. C. Moenne et M^{me} C. Coudurier (suppléante) sont désignés.

LIGNE B

LIGNE RÉGULIÈRE

Ce service fonctionne uniquement du lundi au vendredi (hors jours fériés)

2€ L'ALLER
Carnet de 10 tickets et abonnement mensuel également disponibles

La Roche-sur-Foron > Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)

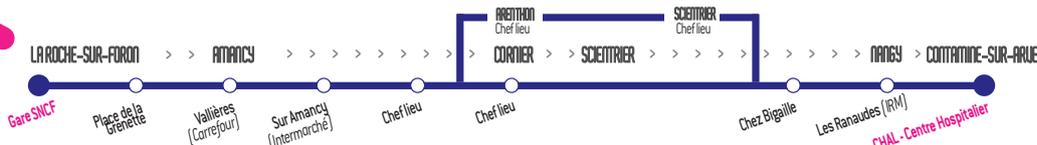
CORRESPONDANCES EN GARE DE LA ROCHE :

| | | | | | | |
|--|------|-----------------|-------|-------|--|--|
| Avec la Ligne LIHSA T73 en provenance d'Annecy | 6:10 | 12:55 (L/M/V/V) | | | | |
| Avec le TER en provenance d'Annecy | 7:07 | 8:07 | 11:07 | 15:07 | | |

| COMMUNE | ARRÊT | | | | | | | | | | |
|--------------------|---------------------------|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| LA ROCHE-SUR-FORON | Gare SNCF | 6:15 | 7:15 | 8:15 | 9:15 | 11:15 | 13:15 | 15:15 | 17:00 | 18:00 | 19:00 |
| LA ROCHE-SUR-FORON | Place de la Grenette | 6:19 | 7:19 | 8:19 | 9:19 | 11:19 | 13:19 | 15:19 | 17:04 | 18:04 | 19:04 |
| AMANCY | Vallières (Carrefour) | 6:23 | 7:23 | 8:23 | 9:23 | 11:23 | 13:23 | 15:23 | 17:08 | 18:08 | 19:08 |
| AMANCY | Sur Amancy (Intermarché) | 6:26 | 7:26 | 8:26 | 9:26 | 11:26 | 13:26 | 15:26 | 17:11 | 18:11 | 19:11 |
| AMANCY | Chef lieu | 6:28 | 7:28 | 8:28 | 9:28 | 11:28 | 13:28 | 15:28 | 17:13 | 18:13 | 19:13 |
| CORNIER | Chef lieu | 6:32 | - | 8:32 | - | 11:32 | - | 15:32 | - | 18:17 | - |
| ARENTHON | Chef lieu | - | 7:32 | - | 9:32 | - | 13:32 | - | 17:17 | - | 19:17 |
| SCIENTRIER | Chef lieu | - | 7:35 | - | 9:35 | - | 13:35 | - | 17:20 | - | 19:20 |
| SCIENTRIER | Chez Bigaille | 6:37 | 7:37 | 8:37 | 9:37 | 11:37 | 13:37 | 15:37 | 17:22 | 18:22 | 19:22 |
| NANGY | Les Ranaudes (IRM) | 6:44 | 7:44 | 8:44 | 9:44 | 11:44 | 13:44 | 15:44 | 17:29 | 18:29 | 19:29 |
| CONTAMINE-SUR-ARVE | CHAL - Centre Hospitalier | 6:45 | 7:45 | 8:45 | 9:45 | 11:45 | 13:45 | 15:45 | 17:30 | 18:30 | 19:30 |

CORRESPONDANCES AU CHAL AVEC :

| | | | | | | | | |
|--|------|-------|-------|-------|-------|-------|---|-------------|
| Les Lignes Proxim iTi | A | A - C | A - C | A - C | A | A | A | C |
| La Ligne LIHSA T74 à destination de Genève | 7:00 | | | | | | | 17:50 |
| La Ligne 5 du réseau TAC à destination d'Annemasse | | | | | 12:00 | 14:05 | | 18:45 19:32 |



Les horaires et arrêts indiqués sur cette fiche sont donnés à titre indicatif sous réserve de modification. Ils sont consultables sur le site : www.proximiti.fr
 Votre ligne en temps réel avec Pysae

proxim iTi

le réseau qui rapproche



Ne pas gaspiller, ni jeter sur la voie publique. Document édité par CarPostal - Septembre 2017



LIGNE B

LIGNE RÉGULIÈRE

Ce service fonctionne uniquement du lundi au vendredi (hors jours fériés)

2€ L'ALLER
Carnet de 10 tickets et abonnement mensuel également disponibles

Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) > La Roche-sur-Foron

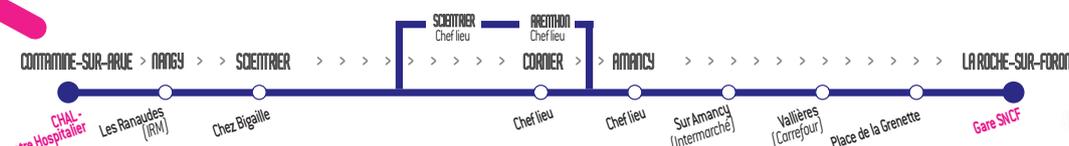
CORRESPONDANCES AU CHAL AVEC :

| | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------------|
| La Ligne 5 du réseau TAC en provenance d'Annemasse | 7:28 | 16:04 | 17:12 | 19:24 |
| La Ligne LIHSA T74 en provenance de Genève | 7:45 | 8:25 | 10:10 | 18:05 19:05 |
| Les Lignes Proxim iTi | A - C | A - C | A | A - C |

| COMMUNE | ARRÊT | | | | | | | | | | |
|--------------------|---------------------------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| CONTAMINE-SUR-ARVE | CHAL - Centre Hospitalier | 6:45 | 7:45 | 8:45 | 10:15 | 12:15 | 14:15 | 16:15 | 17:30 | 18:30 | 19:30 |
| NANGY | Les Ranaudes (IRM) | 6:46 | 7:46 | 8:46 | 10:16 | 12:16 | 14:16 | 16:16 | 17:31 | 18:31 | 19:31 |
| SCIENTRIER | Chez Bigaille | 6:53 | 7:53 | 8:53 | 10:23 | 12:23 | 14:23 | 16:23 | 17:38 | 18:38 | 19:38 |
| SCIENTRIER | Chef lieu | - | 7:55 | - | 10:25 | - | 14:25 | - | 17:40 | - | 19:40 |
| ARENTHON | Chef lieu | - | 7:58 | - | 10:28 | - | 14:28 | - | 17:43 | - | 19:43 |
| CORNIER | Chef lieu | 6:58 | - | 8:58 | - | 12:28 | - | 16:28 | - | 18:43 | - |
| AMANCY | Chef lieu | 7:02 | 8:02 | 9:02 | 10:35 | 12:32 | 14:35 | 16:32 | 17:47 | 18:47 | 19:47 |
| AMANCY | Sur Amancy (Intermarché) | 7:04 | 8:04 | 9:04 | 10:37 | 12:34 | 14:37 | 16:34 | 17:49 | 18:49 | 19:49 |
| AMANCY | Vallières (Carrefour) | 7:07 | 8:07 | 9:07 | 10:40 | 12:37 | 14:40 | 16:37 | 17:52 | 18:52 | 19:52 |
| LA ROCHE-SUR-FORON | Place de la Grenette | 7:11 | 8:11 | 9:11 | 10:44 | 12:41 | 14:44 | 16:41 | 17:56 | 18:56 | 19:56 |
| LA ROCHE-SUR-FORON | Gare SNCF | 7:15 | 8:15 | 9:15 | 10:45 | 12:45 | 14:45 | 16:45 | 18:00 | 19:00 | 20:00 |

CORRESPONDANCES EN GARE DE LA ROCHE AVEC :

| | | | | | |
|---|------|-------|-------|-------|-------|
| Le TER à destination d'Annecy | | 12:52 | 16:52 | 18:00 | 19:00 |
| La Ligne LIHSA T73 à destination d'Annecy | 8:20 | 12:47 | | 19:14 | |



Les horaires et arrêts indiqués sur cette fiche sont donnés à titre indicatif sous réserve de modification. Ils sont consultables sur le site : www.proximiti.fr
 Votre ligne en temps réel avec Pysae

proxim iTi

le réseau qui rapproche



Ne pas gaspiller, ni jeter sur la voie publique. Document édité par CarPostal - Septembre 2017





Urbanisme

Déclarations préalables acceptées

| | | |
|------------------------------------|-------------------------------|--|
| AB Services | 239, Route de Creulet | Panneaux photovoltaïques |
| AMADOR Luis | 161, Lotissement Les Vergers | Panneaux photovoltaïques |
| AGOUTIN Georges | 341, Chemin du Peuplier | Modification façade |
| BASTIAN Cédric | 110, Chemin du Brachouet | Couverture d'ombrage terrasse |
| BOEX Alain | 555, Route des Arculinges | Division parcellaire |
| BOUCLIER Jean-Michel | Chemin du Peuplier | Division parcellaire |
| BOUSQUET Philippe | 127, Lotissement Les Vergers | Piscine |
| BRASIER Laurence | 2577, Route de Bonneville | Clôture + mur |
| CARDINET Vincent | 2152, Route de Bonneville | Abri de jardin |
| CARIDI Carmelo | 1001, Route du Salève | Abri de jardin |
| CHAUVIÈRE Bertrand | 69, Chemin du Peuplier | Modification façade |
| C. C. du Pays Rochois | 1316, Route des Iles | Unité de purification biogaz en biométhane |
| Commune d'Arenthon | 25, Route de Bonneville | Abri de jardin |
| COUDURIER Louis | Route de la Papeterie | Division parcellaire |
| CROCQ Loïc | 56, Route de Maclenay | Mur de clôture + grillage |
| DELAHAYE Julie | 156, Chemin du Peuplier | Réfection toiture + vélux |
| DEMOL Christophe | 280, Route de Reignier | Abri de jardin |
| ECONRENOV SARL | 286, Chemin du Peuplier | Panneaux photovoltaïques |
| ELABED Hadif | 7, Lotissement du Cèdre | Exhaussement + clôture |
| FORESTIER Bernard | Lieu-dit Les Devants | Coupe de sapins |
| FORT Georges | 707, Route de Fessy | Abri de jardin |
| GAILLARD Sébastien | Route de Lanovaz | Restauration bâtiment menaçant ruine |
| GARNIER Emmanuel | 110, Route de Fessy | Clôture |
| GRANDJEAN Nicolas | 774, Route de Fessy | Clôture + portail |
| IDA Travaux publics | Lieu-dit La Côte Raydet | Exhaussement |
| JOURDEN Adeline | 412, Route du Salève | Panneaux photovoltaïques |
| LE MONTAGNER Marc | 1590 Bis, Route de Bonneville | Piscine |
| LESNE Xavier | 19, Impasse Bellou | Clôture |
| LUGON Norbert | 1191, Route de Lanovaz | Piscine |
| MAGNARD Viviane | 3456, Route de Bonneville | Réfection toiture + vélux |
| MOLLIEX-DONJON Jérémy | 176, Chemin de la Tour | Pose de vélux |
| MONDON Joanna | 17, Chemin des Champenois | Portail + barrières clôture |
| PIAT Stéphane | 44, Impasse Dommartin | Rénovation mur + grillage |
| PLADER Florian | 2365, Route de Bonneville | Pose de vélux ; Division parcellaire ; Modification façades |
| POÈTE Jean-Luc | Chemin du Château | Division parcellaire |
| PORETTI Gérard | 10, Route de Montagny | Panneaux photovoltaïques |
| Restaurant L'Auberge d'Arenthon | 61, Route de Reignier | Clôture |
| ROY Justine | 165, Route de Maclenay | Modification façades |
| RIVAL Grégor | 154, Chemin de Ravure | Vélux |
| SCI de Berny | Lieu-dit Les Devants | Coupe et abattage d'arbres |
| Suez Eau industrielle | 1316, Route des Iles | Installation cuve réception déchets |
| THABUIS Jean-Michel | Lieu-dit Les Devants | Coupe et abattage d'arbres |
| VELLUZ Gaëtan | 65, Impasse du Faucigny | Piscine |
| VIGNON Alain | 191, Route de Fessy | Abri de jardin |

Permis de construire acceptés

| | | |
|---|---------------------------|--|
| DUCHENET Eric et MEYNIER Marie-Thérèse | 116, Route de Montagny | Maison individuelle + garage |
| GUARESCHI Christophe | 133, Chemin Chaffard | Garage |
| HA Sourisack et DELAHAYE Anaïs | 2284, Route de Bonneville | Maison individuelle |
| LOPEZ Ludovic et VATIN Valériane | 370, Chemin du Peuplier | Maison individuelle + garage |
| PERNAT David | 251, Route de Montagny | Réhabilitation bâtiment existant |
| SARL 2 BAT | 2865, Route de Bonneville | Création 5 duplex dans bâtiment existant |

Permis d'aménager acceptés

| | | |
|-----------------------|---|--|
| CHEVROT Claude | Route de Lanovaz | Lotissement pour 4 lots (maisons individuelles) |
| Indivision PERBET | Route de Montagny Lotissement La Pommeraie | Nouveau périmètre du lotissement |
| SNC Les Clos Scotti 1 | Chemin du Clos Scotti | Mise en conformité aménagements suite à réalisation travaux : plateforme transformateur ERDF |

Permis de démolir accepté

| | | |
|----------------|--------------------|-----------------------------------|
| LAVILLAT Annie | Chemin du Peuplier | Démolition totale ancienne grange |
|----------------|--------------------|-----------------------------------|

Résumés des comptes rendus des conseils municipaux

Ces compte-rendus sont des extraits des procès-verbaux originaux, ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors de ces conseils. Les procès-verbaux originaux sont disponibles en Mairie et sur le site internet de la Mairie (www.arenthon.fr)

Conseil municipal du 24 avril 2017

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 8 SOLS SOUPLES

Cet avenant de 9 571 € TTC, nécessaire en raison de la modification des affectations des locaux, est approuvé après délibération à l'unanimité.

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 6 DOUBLAGES / CLOISONS / FAUX-PLAFONDS

Pour les mêmes raisons, cet avenant de 25 861 € TTC est approuvé après délibération à l'unanimité.

APPROBATION DES TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Ces tarifs sont approuvés après délibération et à l'unanimité, sans modification par rapport à ceux de 2016.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – FIXATION DU MONTANT POUR L'ANNÉE 2017

Le plafond de la redevance d'occupation du domaine public est de 200 € et la redevance d'occupation du domaine public "chantiers provisoires" est fixée à 20,00 €. Ces redevances sont approuvées après délibération et à l'unanimité.

GRDF : CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE DE TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS COMMUNICANTS POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

GRDF propose une convention d'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur sur un bâtiment communal. Cette convention est approuvée après délibération et à l'unanimité.

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 11 PLOMBERIE / SANITAIRES / CHAUFFAGE

Cet avenant de 26 395 € TTC, nécessaire en raison de la modification des affectations des locaux, est approuvé après délibération à l'unanimité.

CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la société ENEDIS sollicite l'autorisation d'installer une ligne électrique haute tension souterraine d'une longueur de 108 mètres sur des parcelles communales cadastrées section C numéro 2235 - 2237 et 2239 situées Route du Stade, dans le cadre de l'alimentation du programme immobilier de la société SCCV Les Jardins du Château, actuellement en cours d'aménagement. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la convention de servitudes nécessaire à cette installation.

COMMISSION FINANCES

Deux subventions ont été obtenues pour le projet d'aménagement des combles de l'école en salle d'accueil périscolaire : 31 427 € au titre de la DETR (Etat), 45 000 € au titre du FDDT (Conseil départemental).

SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

M. C. MOENNE a été élu président du Syndicat, suite au décès de M. A. VELLUZ.



Les jeux pour les enfants ont été rénovés.

Conseil municipal du 22 mai 2017

ACQUISITION DES BIENS APPARTENANT À M^{me} P. MAJET, HÉRITIÈRE DE M. C. SAUTHIER

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2017-01 en date du 3 janvier 2017.

Mme le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'amener des commerces de proximité en créant dans le secteur du chef-lieu des logements, avec possibilité de réaliser des arcades commerciales, comme il est précisé dans les dispositions du Plan local d'urbanisme (PLU), et cela en vue de renforcer un cœur de village et permettre aux habitants de consommer sur place. Suite au décès de M. C. SAUTHIER, son héritière M^{me} P.

MAJET propose à la Commune de racheter les biens de M. SAUTHIER, dans le but que soit réalisé le projet d'aménagement du centre village et de développement durables (PADD) du PLU et à l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur du chef-lieu.

M^{me} MAJET présente un prix de 150 € par mètre carré quel que soit la nature du bien (bâti ou non bâti). La surface cadastrale totale est de 3 194 m² et la surface réelle mesurée après bornage est de 3 209 m². Le prix proposé par M^{me} MAJET pour l'ensemble des parcelles s'élèverait à 481 350 €. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'acquérir ces biens.

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 13 ELECTRICITÉ COURANTS FORTS / FAIBLES

Cet avenant de 16 646 € TTC, nécessaire en raison de la modification des affectations des locaux, est approuvé après délibération à l'unanimité.

RÉVISION DU LOYER DE L'ÉPICERIE POUR 2017-2018

L'indice de référence des loyers, au premier trimestre 2017, augmente de 0,51 % sur un an. Le loyer principal mensuel est fixé à la somme de 301,02 €

FIXATION DE L'INDEMNITÉ POUR LE GARDIEN-NAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE POUR 2017

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé, pour l'année 2017 à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées (revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 1,2 % depuis la dernière circulaire en date du 30/05/2016).

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX POURSUITES SUR PRODUITS LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET LE COMPTABLE PUBLIC DE LA ROCHE-SUR-FORON

Une convention de partenariat relative aux poursuites des produits locaux pour notamment améliorer leur taux de recouvrement est autorisée par le Conseil.

AMÉNAGEMENT DES COMBLES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EN SALLE D'ACCUEIL PÉRISCO-LAIRE - MARCHÉ DE TRAVAUX : CHOIX DES CANDIDATS RETENUS

Après analyse des offres (critères ; 40 % pour la valeur technique, 40 % pour le prix et 20 % pour le délai d'exécution), les offres des entreprises suivantes sont retenues : Lot 1 - Maçonnerie : Nourrissat (16 178 €) ; Lot 2 - Châssis de toiture : Alpes Zinguerie (12 000 €) ; Lot 3 - Menuiserie intérieure : Moulet & Carrara (34 038,98 €) ; Lot 4 - Élévateur : Ermhes (27 510 €) ; Lot 5 - Cloisons/Doublage/Faux-plafonds : Bonglet (22 853 €) ; Lot 6 - Sols souples : Laporte (8 495,75 €) ; Lot 7 - Peinture intérieure : Marcellin (10 810,60 €) ; Lot 8 - Métallerie : Deville (1 552 €) ; Lot 9 - Electricité : SARL SONNERAT (39 901,41 €) ; Lot 10 - Chauffage : Rubin (18 299 €) ; Lot 11-

Plomberie : Rubin (6 711 €) ; Lot 12 – Ventilation : Germinal (3 990 €).

PROJET IMMOBILIER « LES JARDINS DU CHÂTEAU » : PRÊT POUR 5 LOGEMENTS PSLA – GARANTIE ACCORDÉE À LA SCIC IDEIS

L'acquisition de cinq logements PSLA (Prêt social location accession) construits Route de Bonneville, par le promoteur EDIFY dans la résidence « Les jardins du château » amène la SCIC IDEIS, filiale de Haute-Savoie Habitat, à contracter, auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, un prêt pour lequel il sollicite la garantie de la commune.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL- CRÉATION DE POSTES

En raison d'un accroissement de travail au secrétariat de la mairie dû à l'augmentation de la population et des services proposés aux usagers, il est nécessaire de modifier le poste de l'assistante polyvalente en temps complet au seul profit de la mairie ; de créer un poste de bibliothécaire à temps non complet ; une poste d'animateur à temps non complet durant le temps de cantine et le temps d'accueil périscolaire.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DÉSHÉBAGE 2017

Ce tri consiste à éliminer les documents qui n'ont plus leur place au sein de la Bibliothèque municipale, selon les critères suivants : livres ou périodiques qui ne sont plus d'actualité ; livres abîmés qui ne peuvent pas être réparés ; livres qui ne sont que rarement ou jamais lus. Les documents éliminés seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (Scouts de Cluses, Emmaüs, etc.) ou conservés en vue de la création de « boîtes à livres nomades ».

REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS À LA FORMATION DU PERSONNEL BÉNÉVOLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le remboursement des frais liés à la formation (repas, stationnement, frais kilométriques) du personnel bénévole de la bibliothèque municipale est autorisé par le Conseil.

ANNULLATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2017-34 DU 27 MARS 2017 ; RELATIVE À LA CONVENTION AVEC L'ADMR POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA MICRO-CRÈCHE

Un courrier de la Préfecture en date du 19 avril 2017 demande à Madame le Maire de retirer cette délibération, en raison de l'absence de mise en concurrence en matière de délégation de service public.

ORGANISATION DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune va devoir réaliser l'enquête de recensement de la population en 2018. Cette collecte débutera le 18 janvier et se terminera le 17 février 2018.

COMMISSION VOIERIES

M. MOENNE fait un point suite à la réunion du 4 mai dernier concernant le projet de déviation Cornier / Arenthon. Il souhaite rappeler que l'objectif de cette déviation pour la commune d'Arenthon est de sécuriser

la voie et le secteur de la ZA de Chevilly, avec le projet de création d'un rond-point.

Le projet de déviation pour la commune de Cornier devrait longer l'autoroute.

Le bureau Infraroute doit retravailler le projet pour le passage des vaches de M. M. FLOQUET et l'accès des riverains à leur propriété.

Conseil municipal du 12 juin 2017

MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À COMPTER DU 01/01/2018

Les travaux soumis à autorisation d'urbanisme génèrent une taxe spécifique, la taxe d'aménagement, dont le produit de la part communale est affecté en section d'investissement au budget des communes. Cette taxe est utilisée en vue de financer les actions et opérations des collectivités publiques en matière d'urbanisme. Le taux de cette taxe avait été fixé à 4,1%. Au vu du nombre important de réalisation de nouvelles constructions sur le territoire de la commune, M^{me} Le Mair propose de modifier le taux de la taxe d'aménagement et de le fixer à 5%. Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, décide de modifier à compter du 1^{er} janvier 2018 le taux de la taxe d'aménagement à 5%.

INSTITUTION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION DES TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Le Code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement, par exemple par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone ouverte à l'urbanisation. Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles. La taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur un montant égal au prix de cession du terrain défini à l'article 150 VA du CGI diminué du prix d'acquisition stipulé dans les actes, actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation. La taxe ne s'applique pas par exemple aux cessions de terrains lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans. Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité avec 17 voix pour et 1 voix contre, décide l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE – PATRIMOINE

Vingt-deux candidatures ont été reçues dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre village. La réunion du jury a sélectionné candidats : DEN HENGST, ADP DUBOIS et THE GOOD FACTORY.

COMMISSION TRAVAUX-BATIMENTS

Les travaux de la future salle périscolaire ont débuté.

COMMISSION VOIERIES

La réalisation de trottoirs aux Chars, près du Clos Scotti, sera effectuée par la société Eiffage avant la rentrée des classes, afin de sécuriser le déplacement des élèves. S'agissant du projet de remplacement des barrières le long de la RD19 à la Papéterie, la Mairie est en attente de la validation du CERD. Les travaux seraient réalisés durant les vacances d'été.

COMMISSION SOCIAL

La commune est dans la nécessité de recourir à un cabinet juridique pour l'accompagner dans la démarche de délégation de service public concernant la gestion et l'exploitation de la micro-crèche. La Mairie est en attente de devis.

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A)

Une visite a été réalisée sur le Foron en vue d'établir un inventaire en ce qui concerne l'érosion, dans le cadre de la GEMAPI.

Le curage du fossé le long de la Route de Fessy doit être réalisé en raison du dépôt de limons et de la présence de roseaux. Il est en attente du retour du SM3A pour savoir si ces travaux sont compris dans les missions de la GEMAPI, compétence désormais transférée au SM3A.



Abri de jardin pour le rangement de matériel à l'Ecole

Conseil municipal du 17 juillet 2017

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 9 PEINTURES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

En raison de la modification des affectations des locaux, il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 9 relatif aux peintures intérieures et extérieures +11 190,6 € HT, +21.8 %).

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 12 VENTILATION

En raison de la modification des affectations des locaux, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 12 relatif à la ventilation (+841,70 € HT, +4.6 %).

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU PARC DE STATIONNEMENT DE LA MAIRIE SITUÉ ROUTE DE REIGNIER

Il est proposé de déclasser une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 2229 comprenant le parc de stationnement de la Mairie, compte-tenu d'une part de l'exiguïté du tènement situé entre la mairie, la micro-crèche en construction et une habitation, et de l'inaccessibilité constatée du parc de stationnement au public d'autre part. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, constate la désaffectation de la partie de la parcelle cadastrée section A numéro 2229 comprenant le parc de stationnement derrière la mairie, située Route de Reignier, décide du déclassement de ce tènement et de son intégration dans le domaine privé communal.

APPROBATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

En raison de la déclaration de notre accueil de loisirs périscolaire auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Savoie, la collectivité est dans l'obligation d'établir un projet pédagogique pour le Service Enfance Jeunesse et Sport. Les objectifs pédagogiques retenus pour l'année scolaire 2017/2018, sont : apprendre à vivre en collectivité ; favoriser la responsabilisation ; amener les enfants à réfléchir sur le monde qui les entoure ; solliciter leur imagination à travers les sociétés actuelles et futures.

MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel.

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 7 CARRELAGES / REVÊTEMENTS MURAUX

Un avenant de 6 010 € (HT, +9.3 %) est approuvé.

COMMISSION SOCIALE

Après étude des devis, le cabinet DEYGAS-PERRACHON & Associés a été retenu pour une assistance juridique nécessaire pour le lancement de la délégation de service public relative à l'exploitation de la micro-crèche.

SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Le Préfet incite les collectivités à transférer la compétence «eau potable» à l'échelle intercommunale au 1^{er} janvier 2019, soit un an avant l'obligation légale.

RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS - RENOUELEMENT DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL POUR 2017-2020

Les horaires scolaires et périscolaires de l'École élémentaire B. Chamoux à partir de septembre 2017 sont :

| | 7h30 | 8h30 - 11h30 | 12h30 13h30 | 15h45 | 16h30 | 18h00 | 18h30 |
|----------|----------------------|--------------|----------------|--------------|-------|----------------------|-------|
| LUNDI | Accueil périscolaire | Enseignement | Temps méridien | Enseignement | EMS | | |
| | | | | | TAP | Accueil Périscolaire | |
| MARDI | Accueil périscolaire | Enseignement | Temps méridien | Enseignement | EMS | | |
| | | | | | TAP | Accueil Périscolaire | |
| MERCREDI | Accueil périscolaire | Enseignement | Garderie | | | | |
| JEUDI | Accueil périscolaire | Enseignement | Temps méridien | Enseignement | EMS | | |
| | | | | | TAP | Accueil Périscolaire | |
| VENDREDI | Accueil périscolaire | Enseignement | Temps méridien | Enseignement | EMS | | |
| | | | | | TAP | Accueil Périscolaire | |

TAP : Temps d'activités périscolaires

EMS : Ecole municipale des sports.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

Une déclaration préalable a été déposée pour la réalisation d'un petit chalet de stockage dans la cour de l'école, en vue d'entreposer le matériel du service enfance jeunesse et sports, suite à l'aménagement des combles de l'école en salle d'accueil périscolaire.

Selon les effectifs prévisionnels énoncés lors du dernier conseil d'école, l'école Benoît Chamoux accueillera 103 élèves à la rentrée. Les rythmes scolaires restent inchangés pour la rentrée 2017.

Un questionnaire sur les rythmes scolaires va être envoyé aux familles des écoles maternelles et élémentaires, en vue d'une harmonisation des rythmes sur tout le Pays Rochois à la rentrée de septembre 2018 ; les résultats de cette enquête s'appliqueront à toutes les écoles maternelles et élémentaires du Pays Rochois, afin d'harmoniser les rythmes sur tout le territoire du Pays Rochois.

Conseil municipal du 13 septembre 2017

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

En conséquence de la démission de M. C. PHILIPPE du Conseil municipal, M^{me} le Maire accueille et souhaite la bienvenue à M. L. ANTHOINE nouveau conseiller municipal.

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 1 VRD

Un avenant de 13 395 € (HT, +26.6 %) est approuvé.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA REMISE EN ÉTAT ET EN CONFORMITÉ D'UN CHAPITEAU DE FESTIVITÉS

La Commune de La Roche-sur-Foron est propriétaire d'un chapiteau de festivités qui lui a été cédé par la Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR) en 2016. Pour que ledit chapiteau puisse continuer d'être utilisé dans les meilleures conditions notamment de

sécurité, une remise en état et en conformité est nécessaire. Une convention de participation financière à la remise en état et en conformité du chapiteau est approuvée (à hauteur de 1/9 pour chaque commune de la CCPR).

FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ AU M² LORS DES RÉGULARISATIONS D'EMPRISE FONCIÈRE

Des morceaux de voirie, bien qu'appartenant à des personnes de droit privé, sont affectés à la circulation publique et malgré la dépossession en terme de jouissance, les propriétaires restent fiscalement les garants de ces emprises sous voirie. Aussi afin de veiller à garantir une équité de traitement des citoyens face à la charge publique, il apparaît opportun de fixer un prix d'achat des terrains entrant dans le champ des régularisations d'emprise des voies publiques. Le Conseil approuve le montant de l'indemnité à 1 euro le mètre carré de terrain acquis ou vendu par la Commune, quel que soit le zonage au plan local d'urbanisme, en vue de régulariser les emprises foncières.

BAIL DE L'ÉPICERIE - RENOUELEMENT

La Commune est liée par un bail avec M^{me} I. LATUILLERIE pour l'épicerie située 35 Route de Reignier à Arenthon. Ce bail est renouvelé pour une durée de neuf ans qui prendra fin le 30 avril 2026.

RD 19 – SÉCURISATION DU CHEMINEMENT PIÉTON SECTEUR DE LA PAPETERIE : APPROBATION DE LA CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Pour autoriser la réalisation de sécurisation du cheminement piéton du secteur de la Papeterie sur la route départementale 19 en remplaçant des barrières bois par des glissières béton « bordure chasse roue double », il convient de signer une convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTE-NARIAT AVEC INITIATIVE FAUCIGNY MONT-BLANC

«Initiative Faucigny Mont-Blanc» est une plateforme d'initiative locale, membre du réseau national d'aide à la création d'entreprise «Initiative France». Elle a pour mission principale l'octroi de prêt d'honneur : prêt

personnel à 0 %, de 2 000 € à 15 000 € sans garantie personnelle. Ce prêt d'honneur est destiné à tous les futurs créateurs et repreneurs d'entreprise (demandeurs d'emploi, salariés, etc.) qui souhaitent s'établir sur la vallée de l'Arve et le Pays du Mont Blanc. Il renforce l'apport personnel, complète le prêt bancaire et réduit les difficultés liées au démarrage. «Initiative Faucigny Mont-Blanc» a financé plus de 400 entreprises par un prêt d'honneur 0 % et grâce au suivi de gestion, plus de 80 % sont toujours en activité après 5 ans. La participation financière de la Commune est approuvée, sous la forme d'un versement d'une prime de 500 € à «Initiative Faucigny Mont-Blanc» pour chaque entreprise s'implantant sur la commune d'Arenthon et qui bénéficie d'un prêt d'honneur de la part d'«Initiative Faucigny Mont-Blanc».

TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES DONNÉES D'ÉTAT-CIVIL ET DES AVIS ÉLECTORAUX PAR INTERNET À L'INSEE

Dans le cadre d'une généralisation de la dématérialisation des procédures, il est désormais possible d'effectuer automatiquement et gratuitement la transmission des bulletins d'état-civil et avis électoraux par internet via le Système de dépôt de Fichier Intégré (SDFI) fourni par l'INSEE et sécurisé. Le Conseil approuve la convention relative à la transmission des données de l'état-civil et des avis électoraux par internet à l'INSEE.

MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION

La prévention des risques psychosociaux figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public. Le Conseil approuve la réalisation d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques psycho-sociaux.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Le Conseil approuve les modifications du règlement intérieur, conséquent au retrait de la salle communale des salles municipales pouvant recevoir du public et de préciser les conditions de location du vestiaire de football.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE À L'OURAGAN IRMA AUX CARAÏBES

Le Conseil approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à la Protection civile, association nationale agréée de sécurité civile, d'un montant de 1 000 €.

COMMISSION VOIERIES

La Commune va percevoir une subvention de 9 258 € au titre des amendes de police pour l'aménagement du Chemin de la Tour.

COMMISSION SOCIALE

Le permis de construire de la MARPA Les Amarenthes sera déposé fin octobre 2017, pour un début des travaux au 2^{ème} semestre 2018 et une livraison au 1^{er} semestre 2020.

En raison du décès du Maire, M. A. VELLUZ, qui était vice-président de l'association de gestion de la MARPA, il convient de nommer une nouvelle personne représentant la commune au sein du Conseil d'administration. M^{me} B. CAUL-FUTY est nommée pour siéger au sein du Conseil d'administration, étant donné qu'elle a suivi depuis le début le projet de la MARPA.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque et ses bénévoles participent à l'évènement « Octobre Rose 2017 » : livres, animations, documentaires, collectes.

Le lancement des livres nomades a été réalisé. Des boîtes à livres seront disposées dans les mairies d'Arenthon et Scientrier, au Porc de A à Z, à l'épicerie et à la Maison des Associations.



Fitness de plein air

SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT PIERRE-EN-FAUCIGNY

L'entreprise CISE TP a été retenue pour le marché de remplacement d'une colonne d'eau sur la Route des Crêts de Fessy, pour un montant de 99 874 € HT.

Conseil municipal du 9 octobre 2017

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DES COMBLES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE B. CHAMOIX EN SALLE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

- LOT 3 MENUISERIE INTÉRIEURE - AVENANT

En raison de travaux supplémentaires (protection de l'escalier, agencement intérieur des placards) non prévus dans le marché, il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 3 relatif à la menuiserie intérieure (2 255 € HT ; +6.63 %).

- LOT 7 PEINTURE INTÉRIEURE – AVENANT

En raison de travaux supplémentaires (reprise des finitions non effectuées par le lot N° 5 BONGLET et adaptation en phase chantier), il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 7 relatif à la peinture intérieure (1 175 € HT, +10.87 %).

Un avenant négatif est établi pour le lot n° 5 – Cloisons/doublages/faux-plafonds de l'entreprise BONGLET (-1 000 € HT, -4.38 %).

AUBERGE D'ARENTHON : RÉVISION DU LOYER POUR L'ANNÉE 2017-2018

Le loyer principal mensuel à la somme de mille trois cent quatre-douze euros et trente-six centimes (1 392,36 €).

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2017, soit un montant de 491,19 € nets) et sera attribuée à M. C. DOMINICI, receveur municipal.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU COMITÉ FÉMININ POUR LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Il est proposé de verser une subvention de 150 € au profit du Comité féminin pour le dépistage du cancer du sein en Haute-Savoie.

PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE/PURGE DES PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES

Une purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsqu'il n'excède pas 7 700 euros pour l'ensemble de l'immeuble acquis est approuvée.

PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE/DÉSIGNATION D'UN ADJOINT

En qualité d'officier public, M^{me} le Maire a le pouvoir de recevoir et authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la collectivité. Lorsque M^{me} le Maire reçoit et authentifie l'acte, elle ne peut pas représenter la collectivité. C'est pourquoi il convient de désigner un adjoint pour représenter la collectivité dans les actes administratifs. M. C. MOENNE est déigné pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative.

AVIS DE LA COMMUNE SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SITUÉE SUR LA COMMUNE D'AMANCY- SOCIÉTÉ RSB

M. le Préfet a prescrit l'ouverture d'une consultation de public concernant la demande d'autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société RSB, dont le siège est établi au 480 Rue Pierre Longue - 74800 AMANCY, en vue de la régularisation des activités de transit et de traitement des déchets dangereux et de l'augmentation de la capacité de traitement des déchets électriques et électroniques au sein de son. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) conclut qu'au vue de sa nature et de sa localisation, les installations comportent des enjeux environnementaux limités. Le Conseil municipal d'Arenthon n'émet aucune observation sur ce projet et formule un avis favorable, au vue du dossier.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal, suite à la démission de M. C. PHILIPPE et à l'installation de M. L. ANTHOINE, fixe la dénomination des différentes commissions municipales et désigne les conseillers municipaux membres desdites commissions.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE ESPACE NAUTIQUE

Suite à la démission du Conseil municipal de M. C. PHILIPPE, il convient de nommer un nouveau membre

titulaire pour représenter la commune au sein du Syndicat intercommunal à vocation unique Espace nautique des Foron. Sont nommés délégués titulaires Mme A. COLLOMB, M^{me} M. MARCAULT ; délégués suppléants : M^{me} B. BRION, M. R. DECARROUX.

COMMISSION FINANCES

La participation financière globale de la commune aux coûts du Service enfance jeunesse et sport et du Point Accueil Jeunesse, a baissé d'environ 20 %, résultant de la modification des tranches de quotient familial et de la baisse des tarifs des repas de cantine due au groupement de commandes avec la CCPR et plusieurs communes.

COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

Une réunion a eu lieu avec la société SYNAPSE pour les travaux de mise en conformité des chaudières des bâtiments communaux en vue du raccordement au réseau de gaz. La consultation devrait être lancée mi-novembre.

COMMISSION VOIRIES

Des travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus au Chef-lieu et sur la Route des Crêts de Fessy en 2018. La participation communale s'élèvera à 100 000 € pour le chef-lieu et à 51 000 € pour la Route des Crêts de Fessy. Les travaux au niveau du cheminement de la Papeterie doivent normalement démarrer fin octobre.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

Des essais d'un nouveau système de désherbage, ont été réalisés. Leurs résultats sont convaincants et le système va être mis au budget.

Une rencontre avec le responsable de la Commission Véloroutes et voies vertes du Comité départemental de la Fédération française de cyclotourisme, a mis en évidence un décalage entre son projet qui ne correspond pas aux souhaits des élus qui eux souhaitent un réseau plus fonctionnel, dont le but n'est pas du cyclo-tourisme.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque a accueilli le vendredi 20 octobre M. D. VACELET qui lira un texte de Gilles GRANOUILLET, metteur en scène et dramaturge.

LIVRES NOMADES

Des boîtes à livres ont été disposées dans les mairies d'Arenthon et Scientrier, au Porc de A à Z, à l'épicerie et à la Maison des Associations.

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

La nouvelle assistante administrative en bibliothèque, Mme A. COURTIN, est arrivée le 9 octobre 2017. Le nouvel agent technique, M. M. OULIÉ, est arrivé lui le 1^{er} novembre 2017.

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A)

Les élus continuent à solliciter le SM3A afin que soit réalisée une déclaration d'intérêt général sur l'ensemble du Foron et ses affluents, ainsi que sur le Nant de Sion. Une étude hydraulique devra aussi être réalisée sur le Foron.

Etat Civil – 2^{ème} semestre 2017

Naissances

Bienvenue à :

Arthur né le 28 juin 2017
de Franck TOLLANCE et Catherine CHAPPAZ

Ryan né le 4 août 2017
de Aaron DEBISSCHOP et Elodie GIRARD

Nolah né le 13 août 2017
de Nicolas MALHERBE et Aurélia OVAN

Kayden né le 25 août 2017
de Fares KRIFA et Camille ERATH

Evan né le 27 septembre 2017
de Aurélien MAZZUCATE et Cécile TODESCHINI

La publication de ces informations d'état-civil a été préalablement autorisée par les familles. Pour toute prochaine publication d'état-civil dans le bulletin municipal, nous vous invitons à remplir un formulaire d'autorisation de publication auprès du Secrétariat de la Mairie si vous souhaitez que paraisse l'avis d'état-civil, à défaut de quoi nous ne pourrions publier les prochaines naissances, mariages ou décès.

Décès

Bernard FORESTIER
décédé le 4 juin 2017 à l'âge de 64 ans



Illuminations de la Mairie, de l'Eglise à l'occasion de la campagne de soutien au dépistage du cancer du sein, dénommée «octobre rose».

Activité économique / Agriculture

Nous donnons la parole aux entrepreneurs, auto-entrepreneurs, exploitants agricoles de notre Commune afin de présenter les activités économiques de notre village. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez profiter de cette opportunité.

Agenda

Décembre 2017

| | | | |
|------------------|--|------------------|----------------------------|
| Samedi 2 (17h) | Show de magie | Téléthon | Salle paroissiale Arenthon |
| Vendredi 8 | Soirée festive | Téléthon | Salle des fêtes Scientrier |
| Vendredi 8 (20h) | Conférence sur le loup | FRAPNA | Maison des Associations |
| Samedi 9 (13h) | Concours belote | Téléthon | Salle des fêtes Scientrier |
| 8 / 9 | Vente sapins | APE | Place du village |
| Lundi 11 | Présentations bilan recensement libellules | FRAPNA | Maison des Associations |
| Vendredi 15 | Concours de belote et repas | Comité des fêtes | Maison des Associations |
| Jeudi 21 | Goûter des Aînés | CCAS | Maison des Associations |

Janvier 2018

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|------------------|-------------------------|
| Vendredi 5 | Concours de belote | Comité des fêtes | Maison des Associations |
| Vendredi 12 (19h30) | Vœux de M ^{me} le Maire | Commune | Maison des Associations |
| Vendredi 19 | Concours de belote | Comité des fêtes | Maison des Associations |
| Dimanche 21 | Récrée des Aînés | Comité des fêtes | Maison des Associations |

Février 2018

| | | | |
|------------------------|--------------------|------------------|-------------------------|
| Vendredi 2 | Concours de belote | Comité des fêtes | Maison des Associations |
| Samedi 17 (9h30-10h30) | Tea and Coffee | Bibliothèque | Maison des Associations |
| Samedi 17 | Loto du Foot | Foot | Scientrier |
| Vendredi 23 | Concours de belote | Comité des fêtes | Maison des Associations |

Mars 2018

| | | | |
|---------------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------------|
| Vendredi 16 (19h) | Concours de belote et repas | Comité des fêtes | Maison des Associations |
| Vendredi 16 | Nettoyage chemins (Ecole) | Ecole | Commune |
| Samedi 17 | Nettoyage bords des routes | Commune | Champ de foire |
| Samedi 17 (9h30-10h30) | Tea and Coffee | Bibliothèque | Maison des Associations |
| Vendredi 23 (15h30-17h30) | Carnaval du périscolaire | Service enfance | Rues de la Commune |
| Vendredi 23 (19h30) | Rencontre avec un auteur | Bibliothèque | Maison des Associations |
| Samedi 24 | Soirée Mer et Montagne | Mer et Montagne | Maison des Associations |
| Mardi 27 | Toulouse-Lautrec et son époque | Commission culture | Fond. Gianadda, Martigny |
| Mercredi 28 (15h-18h) | Chasse aux œufs | Service enfance | Chef-lieu |

Avril 2018

| | | | |
|------------------------|----------------------------------|-----------------|-------------------------|
| Dimanche 8 | Repas des Anciens | CCAS / Commune | Maison des Associations |
| Samedi 14 (9h30-10h30) | Tea and coffee | Bibliothèque | Maison des Associations |
| Samedi 28 | Visite compostière de Perrignier | Commune et CCPR | Champ de foire |

Mai 2018

| | | | |
|------------------------|----------------|------------------------------|-------------------------|
| Dimanche 6 | Brocante | APE | Place du Village |
| 12-13 | R'Biolle | R'Biolle | Scientrier |
| Samedi 26 (9h30-10h30) | Tea and coffee | Bibliothèque | Maison des Associations |
| Samedi 26 | Riouln Sport | Service jeunesse | Champ de foire |
| Samedi 26 | Vélorution | Nature Environ. Pays Rochois | |

Juin 2018

| | | | |
|-----------------|-----------------------|------------------------------|-------------------------|
| Samedi 3 | Balade naturaliste | Nature Environ. Pays Rochois | Cornier |
| Samedi 16 | Fête du Foot | Foot | Local Foot / chapiteau |
| Samedi 23 | Fête de l'école | Ecole/APE | Champs de foire |
| Samedi 30 (13h) | Concours de pétanques | Comité des fêtes | Maison des Associations |